

# Procès-Verbal

## Séance du 9 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois le neuf du mois d'octobre à 18h45, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni à la salle de conseil, 79 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

**Présents** : Mesdames Isabelle DUBUT, Aurélie LEVÊQUE, Françoise LEMARCHAND, Cynthia COTELLE, et Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, Gérald LAQUERRIERE et Antonio PREVOST.

**Absents** : Mesdames Servane CARON, Martine LANGLOIS et Monsieur Thibaut HULLAERT.

**Pouvoir** : - Madame Martine LANGLOIS donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT.  
Madame Servane CARON donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves DECOCK

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jean-Yves DECOCK.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur FAUCHOIS de l'entreprise ACI afin de présenter le projet de la réhabilitation des bâtiments de la mairie.

Une fois l'intervention menée à son terme ; le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19h50 et demande qui souhaite être secrétaire de séance. Monsieur Jean-Yves DECOCK se propose et le conseil accepte.

Madame le Maire énonce l'ordre du jour.

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2023,
- Approbation du lancement de l'étude préalable à la réhabilitation des bâtiments de la mairie, confier l'étude à l'entreprise ACI, solliciter les partenaires financiers pour obtenir des subventions,
- Election de la commission d'appel d'offres,
- Demande d'aide financière voyage scolaire Lycée Robert de Luzarches à Amiens,
- Approbation du rapport d'activités 2022 – CCPV,
- Approbation du rapport d'activités 2022 – Syndicat d'Energie de l'Oise,
- Adhésion au Syndicat Mixte du schéma de cohérence du Beauvaisis-Clermontois,
- Questions diverses.

### Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2023

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 18/09/2023.

Aucune observation n'est notifiée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## Approbation du lancement de l'étude préalable à la réhabilitation des bâtiments de la mairie, confier l'étude à l'entreprise ACI, solliciter les partenaires financiers pour obtenir des subventions

Madame le Maire rappelle que ce projet a débuté en 2019 par le projet de la réfection de la toiture. Puis la découverte du mэрule, les évènements de la crise sanitaire, la démission de l'ancien conseil, la réélection d'un nouveau conseil ont retardé lourdement ce projet. Aujourd'hui le mэрule est toujours présent et il devient urgent d'agir et de rénover ce bâtiment et ses annexes :

- de le mettre aux normes PMR et ainsi de donner un meilleur accès aux personnes handicapées,
- de le mettre aux normes de sécurité incendie et ainsi sécuriser l'accès au public,
- d'améliorer les conditions des employés,
- de moderniser et d'en offrir un meilleur usage.

De plus la conjoncture actuelle face à l'augmentation des énergies nous oblige à être vigilant et à veiller à réduire notre consommation énergétique. Nous devons réaménager ce bâtiment remarquable qui fait partie du patrimoine des Marseillais.

Le planning financier estimatif concernant les travaux de réhabilitation s'élève à 2 500 000 euros HT. Madame le Maire insiste sur le fait qu'il est nécessaire de se faire accompagner dans un projet de cette ampleur. Il est indispensable de s'informer sur la capacité d'emprunt et de s'assurer que le projet entre dans les conditions d'éligibilité afin d'obtenir toutes les subventions possibles. L'objectif étant d'obtenir 80% de subventions.

Afin de mener à bien cette opération, Madame le Maire propose de missionner l'entreprise ACI dans le cadre de l'Assistance Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et l'atelier d'architecture DORENAVANT pour réaliser la phase diagnostic et l'avant-projet sommaire pour un montant de 26 000 € HT pour 2023.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**POUR : 11                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

## Election de la commission d'appel d'offres

Madame le Maire informe que la commission d'appel d'offres est composée en plus du maire, de trois membres titulaires du conseil municipal élus et de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. Une seule liste est proposée, il est procédé à un vote à main levée :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de suffrages 11 exprimés
  - ainsi répartis pour la liste n° 1 . 11 voix obtenues
  - sont donc proclamés élus les membres de la commission d'appel d'offres :

**Isabelle DUBUT, Maire**

### Membres titulaires :

Jean-Yves DECOCK  
René THIEBAUT  
Gérald LAQUERRIERE

### Membres suppléants :

Aurélie LEVÊQUE  
Cynthia COTELLE  
Antonio PREVOST

**POUR : 11                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

## **Demande d'aide financière voyage scolaire Lycée Robert de Luzarches à Amiens**

Le Lycée Robert de Luzarches à Amiens organise un échange scolaire du 05/11/2023 au 20/11/2023 avec le lycée Edison de Tulsa et le lycée Classen SAS d'Oklahoma city aux Etats Unis. Afin de réduire le coût du voyage d'un élève domicilié sur la commune, le conseil municipal accepte de verser une participation financière de **150 €**.

**POUR : 10    CONTRE : 1    ABSTENTION : 0**

## **Approbation du rapport d'activités 2022 – CCPV**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : adopte le rapport d'activités annuel 2022 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte

**POUR : 11    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

## **Approbation du rapport d'activités 2022 – Syndicat d'Energie de l'Oise**

Sans remarque ni observation, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2022 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

**POUR : 11    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

Madame le Maire précise que le SE60 nous donne toute satisfaction. Ils sont disponibles et réactifs. Par exemple, elle explique qu'il y avait une panne régulière rue du Chauffour. L'éclairage disjonctait et chaque jour il était nécessaire de le réenclencher. Après une recherche minutieuse de 2 jours, le SE60 a résolu le problème.

## **Adhésion au Syndicat Mixte du schéma de cohérence du Beauvaisis-Clermontois**

Madame le Maire informe que le syndicat mixte exerce de plein droit, en lieu et place des membres qui le composent la compétence « Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Pour l'instant le périmètre du syndicat comprend le Beauvaisis et le Clermontois.

Madame le Maire précise que l'opportunité est offerte à la Communauté de Communes de la Picardie Verte et à celle du Pays de Bray d'adhérer à ce syndicat.

Le coût d'adhésion à cet établissement est de 1 euro par habitant pour chaque territoire.

Le conseil municipal décide d'adhérer au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Beauvaisis-Clermontois et de prévoir les crédits budgétaires à hauteur d'un euro par habitant pour l'adhésion et autorise madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**POUR : 11    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

## **Questions diverses**

◆ Pour information Groupama organise une formation « les gestes qui sauvent » à la caserne des Pompiers de Marseille en Beauvaisis le samedi 21 octobre 2023. Si vous êtes intéressé il suffit de vous inscrire sur le site Groupama :



Groupama

<https://www.groupama.fr>

## Les Gestes Qui Sauvent - Formation Gratuite Groupama

### INSCRIPTION AU PROGRAMME LES GESTES QUI SAUVENT

Choisissez votre département

60 - Oise

Choisissez votre lieu de formation

Marseille en Beauvaisis (Caserne des pompiers)

Rue de la gare

60690 Marseille en Beauvaisis

[Voir les dates & créneaux disponibles](#)

Sélectionnez une date

Samedi 21 octobre 2023

Sélectionnez un horaire

10:00 - 12:00  
9 disponible(s)

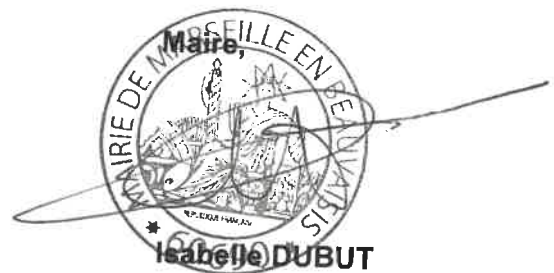
◆ Un projet de réhabilitation sur l'ensemble des bâtiments situés au bout de la rue du Bois est en cours. L'architecte de K-A-P de Bondy envisage un projet immobilier avec 17 logements, des parkings, des garages ou des box ; un grand jardin à partager. A ce jour, le permis n'est pas déposé.

Monsieur Gérald LAQUERRIERE s'interroge sur la réglementation des places de stationnement. Il indique qu'il est important de s'assurer que le projet prévoit des places de parking à l'intérieur de l'ensemble du bâtiment. En effet, l'objectif est de ne pas surcharger la rue du Bois de véhicules supplémentaires et de veiller à la sécurité et à la tranquillité des habitants.

L'ordre du jour épuisé la séance est levée à 20h50.

Le secrétaire de séance,

...Jean-Yves DECOCK



Isabelle DUBUT